



Extrait du registre des délibérations du Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale

L'an deux mil vingt-six, le 23 juin à dix-huit heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de SAINT-HERBLAIN, dûment convoqué le 16 juin 2026 s'est réuni au 47 bis, rue de la Baraudière à SAINT-HERBLAIN sous la présidence de Monsieur Simon BRUNEAU, Vice-Président du Centre Communal d'Action Sociale.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Simon BRUNEAU, Sarah TENDRON, Myriam GANDOLPHE, Christian TALLIO, Élodie COUTURIER, Isabelle LE SOMMER, Évelyne ROHO, Michelle DEQUIDT PICOT, Marie DE NUCHÈZE, Philippe BUTTAZZONI, Jérôme SULIM

ÉTAIENT EXCUSÉS :

Bertrand AFFILÉ, Patrick MOREAU, Bernard GAUTIER, Gérald CRESPEL, Alexandra JACQUET

EXCUSÉE AYANT DONNÉ PROCURATION :

Martine LE BAIL

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Delphine BERTHELOT

DÉLIBÉRATION 2026-06-40

OBJET : AFFECTATION DES RÉSULTATS 2025 DU BUDGET ANNEXE DE L'ACCUEIL DE JOUR DU C.C.A.S.

DÉLIBÉRATION 2026-06-40

OBJET : AFFECTATION DES RÉSULTATS 2025 DU BUDGET ANNEXE DE L'ACCUEIL DE JOUR DU C.C.A.S.

Rapporteur : Simon BRUNEAU

Il est proposé au Conseil d'Administration :

- ♦ considérant que le compte administratif et le compte financier présentent un excédent qu'il convient d'affecter,
- ♦ constatant que le compte financier présente :
 - un excédent de fonctionnement de : 6 364, 27 € au titre de la gestion 2025,
 - un résultat antérieur reporté de : 8 874,23 €
- ♦ statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2025,

Décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

- ⇒ Report à nouveau pour **15 238,50 €** : affectés aux dépenses d'exploitation de l'année 2026.

Le Conseil, après délibéré, approuve la présente délibération à l'unanimité.

Pour ampliation,

La secrétaire de séance

Le Vice-Président du CCAS

Delphine BERTHELOT

Simon BRUNEAU

